

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.
En exercice : 6
Présents : 5
Suffrages exprimés : 6

Séance du 06 janvier 2024

Date de la convocation :
21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le six janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : BABYLON Martine a donné procuration à VILLELONGUE Huguette
Mme CHANTREL Magali a été nommée secrétaire de la séance.

Délibération n°2024-01 :
Télétransmission des
actes soumis au contrôle
de légalité et budgétaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre par voie dématérialisée les actes de la commune soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de dématérialiser la transmission des actes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché avec un opérateur de transmission homologué après mise en concurrence,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de télétransmission via l'application @ctes avec la préfecture.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture

REÇU LE :
16 JAN. 2024
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET